

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GENECH	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023
--	---

Référence	<p>L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au sein de la salle polyvalente de Genech, sous la présidence de Madame Anne WAUQUIER, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le sept du mois de septembre deux mil vingt-trois, conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents</u> : Anne WAUQUIER, Maire – Laurence DUPISSON, David MERLIN, Hélène SOULARD, Stéphanie BLANCHARD, Adjoints – Sophie BERQUÉ, Jean-Christophe CARLIER, Jacques DEGRAEVE, Pascal GRULOIS, Hervé GUYON, Fleury LOYEZ, Hugues MALFAIT, Milva MASSE, Patricia MOISSETTE, Emmanuelle PASCAL, Francisco SERRA, Conseillers Municipaux.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Excusés</u> : Pierre DORCHIES qui donne pouvoir à Stéphanie BLANCHARD ; Gautier MARSON qui donne pouvoir à David MERLIN ; Hervé CAPELLE qui donne pouvoir à Jacques DEGRAEVE ; Stéphanie GERNEZ qui donne pouvoir à Anne WAUQUIER ; Guillaume LABARRE qui donne pouvoir à Hélène SOULARD ; Isabelle LEPOUTRE qui donne pouvoir à Laurence DUPISSON ; Virginie RENARD qui donne pouvoir à Milva MASSE.</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Jacques DEGRAEVE.</p> <p>DÉLIBÉRATION N°049-2023 – FINANCES ET FISCALITÉ –TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX – APPROBATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2023.</p>
DEL.049-2023	
Objet de la délibération	
Approbation des tarifs des services municipaux au titre de l'année 2023	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 23 Présents : 16 Qui ont pris part au vote : 23	
Date de la convocation	
7 septembre 2023	
Date de publication	
19 septembre 2023	
Vote	
A l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	

Sur rapport de Madame la Maire ci-dessous :

Les tarifs des services municipaux doivent être présentés en séance du Conseil Municipal chaque année pour approbation.

La dernière présentation de ces tarifs ayant été effectuée lors de la séance du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021, il est important de mettre au vote les tarifs 2023.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver les tarifs ci-dessous présentés.

Pour rappel, le vote se fera au service municipal et non sur l'ensemble des tarifs proposés.

TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **23** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** de voter les tarifs de concession de cimetière depuis le 1^{er} janvier 2023 comme suit :

TYPES DE CONCESSIONS	TARIFS
Concession cinquantenaire	200 €
Concession trentenaire	120 €
Cavurne cinquantenaire	100 €
Cavurne trentenaire	60 €
Columbarium 1 case pour 4 urnes pendant 30 ans	1 500 €
Columbarium 1 case pour 4 urnes pendant 10 ans	535 €

TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **23** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** d'appliquer les tarifs existants, depuis le 1^{er} janvier 2023 comme suit :

ACTIVITÉS	SALLE POLYVALENTE	MAISON DES AINÉS	SALLES DE REUNION 1 ET 2 MAIRIE ANNEXE
Location 1 journée (Familles Genech)	300 €	x	
Location 1 journée (Extérieurs)	600 €	x	
Location 2 jours (Familles Genech)	500 €	x	
Location 2 jours (Extérieurs)	1200 €	x	
Repas familial (Habitants béguinage)	x	50 €	
Location de salles municipales pour réunion hors campagne électorale	50 € par réunion	50 € par réunion	50 € par réunion

DROIT DE PLACE ACTIVITÉ COMMERCIALE « ANNUELLE » SUR LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **23** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** de fixer le prix de l'emplacement pour une activité commerciale annuelle (exemple marché) à 1,00 € la demi-journée depuis le 1er janvier 2023.

DROIT DE PLACE ACTIVITÉ COMMERCIALE « PONCTUELLE » SUR LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **23** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** de fixer le prix de l'emplacement pour une activité commerciale ponctuelle (exemple cirque) à 20,00 € la journée depuis le 1er janvier 2023.

FIXATION DU PRIX DU REPAS DES AÎNÉS POUR LES PERSONNES EXTÉRIEURES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **23** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** de fixer le prix de la participation au repas des aînés pour les personnes extérieures (exemple membre de la famille d'une personne invitée au repas des aînés) à 35 € pour l'année 2023.

FIXATION DU PRIX D'ADHÉSION A LA MÉDIATHÈQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **23** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** de ne pas fixer de tarif d'adhésion familiale à la médiathèque de Genech et plus largement au réseau Graines de culture(s) pour l'année 2023.

TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES AUX FAMILLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **23** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** de fixer les tarifs pour les services périscolaires, depuis le 1^{er} janvier 2023, selon le tableau récapitulatif ci-dessous :

- Le tarif d'un repas enfant servi en restauration scolaire
- Le tarif du service de cantine pour les enfants qui sont en possession d'un panier repas (enfant ayant un Projet d'Accueil Individualisé)
- Le tarif de la garderie périscolaire et du goûter en gardant le principe que le prix d'un goûter servi durant la première demi-heure du soir est tarifé d'une demi-heure suivant conditions spécifiées au règlement.

Distribution par tranche	Quotients familiaux	CANTINE	PANIER REPAS	1/2 heure de GARDERIE*
		Tarif_1	Tarif_2	Tarif_3
Tranche 1	De 0 à 369	2,20 €	1,40 €	0,96 €
	De 370 à 499	2,20 €	1,40 €	0,96 €
Tranche 2	De 500 à 700	3,30 €	2,10 €	1,00 €
	De 701 à 873	3,30 €	2,10 €	1,00 €
Tranche 3	De 874 à 1073	3,75 €	2,25 €	1,03 €
	De 1074 à 1273	3,75 €	2,25 €	1,03 €
	De 1274 à 1473	3,75 €	2,25 €	1,03 €
Tranche 4	1474 et +	4,00 €	2,40 €	1,07 €
	QF non renseigné	4,00 €	2,40 €	1,07 €

* le prix d'un goûter servi durant la première demi-heure du soir est tarifé d'une demi-heure suivant conditions spécifiées au règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **23** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** de continuer à appliquer, depuis le 1^{er} janvier 2023 :

- le délai de battement entre chaque demi-heure facturée,
- le tarif de pénalité d'une demi-heure après la fermeture de la garderie. Ce tarif sera appliqué dès le 3^{ème} retard constaté après la fermeture de la garderie, soit 18h30, et appliqué dès lors à chaque retard.

Ce tarif de pénalité de la demi-heure est de 20 euros.

TARIF D'UN REPAS ADULTE SERVI EN RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **23** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** de fixer le prix unique du repas adulte au tarif de 4,60 € depuis le 1^{er} janvier 2023.

Signature du Secrétaire
de Séance :

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
les an, mois et jour susdits. Pour copie
conforme,

La Maire

Anne WAUQUIER

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de Séance désigné ainsi que Madame la Maire de GENECH, conformément à l'Article L.2121-23, alinéa 2 du CGCT.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Dès sa transmission au représentant de l'Etat et dans un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture, le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Collectivité ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.